

Devenez secrétaire administratif des ministères sociaux

Le concours de secrétaire administratif est un **concours commun à plusieurs ministères** organisé en Ile-de-France et en régions.

Vous pouvez devenir secrétaire administratif des ministères sociaux ou d'autres ministères.

C'est lors de votre inscription que vous classerez, par ordre de préférence, les ministères concernés.

Des métiers riches par leur périmètre d'intervention

En devenant secrétaire administratif des ministères sociaux, vous pourrez travailler dans des périmètres d'intervention qui concernent l'ensemble de la population française : la solidarité et la santé ; le travail, l'emploi et la formation professionnelle ; la jeunesse et les sports.

Vous pourrez vous voir confier des missions dans des domaines aussi variés que les ressources humaines, les opérations financières, le droit du travail, l'emploi, la santé, la cohésion sociale, le sport...



MINISTÈRE DES SOLIDARITÉS ET DE LA SANTÉ
MINISTÈRE DU TRAVAIL
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DES SPORTS



**Travaillez
dans un univers
de métiers
où l'aspect humain
est prédominant**

Vous pourrez devenir agent de renseignement en droit du travail, gestionnaire financier ou de ressources humaines, gestionnaire de dispositif de politiques publiques...

Vous aurez l'opportunité d'exercer vos fonctions dans différentes structures dans les directions d'administration centrale à Paris ou dans les réseaux

territoriaux en région :

- dans les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DI(R)ECCTE) ;
- dans les directions régionales et/ou départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D(R)(D)JSCS) ;
- dans les agences régionales de santé (ARS) ;
- dans les établissements publics tels que l'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (INSEP)...

Pour vous inscrire, vous pouvez vous rendre sur le site internet du Service inter académique des examens et des concours (SIEC) si vous résidez en Ile-de-France ou sur celui du ministère de l'éducation nationale si vous résidez hors Ile-de-France.

**Bénéficiez
d'une carrière
évolutive au sein des
ministères sociaux**

**Vous pourrez bénéficier
d'une carrière attractive
grâce à la mobilité
fonctionnelle et
géographique.**

**Vous évoluerez vers des
métiers dynamiques tels
que tarificateur social,
chargé de veille et
urgence sanitaire en ARS,
chargé de renseignement
en droit du travail,
assistant juridique,
correspondant de
formation...**

**Votre carrière pourra
connaître une évolution
ascendante en étant
promu dans la catégorie B
au grade de secrétaire
administratif de classe
supérieure ou en
devenant attaché
d'administration de l'État,
corps de catégorie A.**

Comment devenir secrétaire administratif ?

LES CONDITIONS GENERALES D'ACCES A LA FONCTION PUBLIQUE

Vous devez avant tout remplir les conditions générales d'accès à un emploi public : posséder la nationalité française ou être ressortissant d'un pays de l'UE ; jouir de vos droits civiques ; être en position régulière au regard des obligations de service national et satisfaire aux conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction.

LE CONCOURS EXTERNE COMME VOIE D'ACCES PRIVILEGIEE

Vous pouvez devenir secrétaire administratif par la voie du concours externe, qui est une voie ouverte à tous les candidats titulaires d'un baccalauréat ou d'un diplôme équivalent.

Le concours externe comprend 2 phases :

1 • Vous passerez d'abord une phase d'admissibilité qui comprend 2 épreuves écrites :

- Une épreuve de cas pratique consistant à vous mettre en situation de travail à travers quelques questions accompagnées d'un dossier documentaire lié aux politiques publiques.
- Une seconde épreuve composée d'une série de 6 à 9 questions à réponse courte accompagnées d'un dossier documentaire portant sur une option choisie lors de votre inscription.

2 • Si vous êtes admissible, vous passerez la phase d'admission comprenant un entretien :

- Vous bénéficierez d'un temps de préparation durant lequel vous serez amené à répondre à 1 ou 2 questions à partir d'un texte court sur un sujet de société ou sur une politique publique.
- Vous présenterez votre exposé devant le jury qui disposera également d'une fiche individuelle de renseignement que vous lui aurez adressée préalablement. Le jury pourra apprécier vos qualités personnelles, votre potentiel et votre comportement face à une situation concrète de travail.

Le jury établira ensuite la liste de classement des candidats admis par ordre de mérite. Si vous êtes reçu, vous serez nommé fonctionnaire stagiaire et accomplirez un stage d'une année au cours duquel vous pourrez recevoir une formation. Vous serez affecté en fonction de votre rang de classement et de vos vœux d'affectation effectués lors de votre inscription.